



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 27 septembre 2024, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Élus: Délégations du conseil municipal au maire,
- Élus: Modalités de formation des élus locaux après le renouvellement du conseil municipal,
- Élus: Déplacement accomplis par les élus dans l'exercice de leurs fonctions,
- Élus: remboursement à l' élu municipal par la commune de ses frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile,
- Élus: désignation d'un référent "élu rural relais de l'égalité" (lutte contre les violences et les inégalités en milieu rural),
- Finances: Acte constitutif d'une régie de recettes à la médiathèque,
- Finances: Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
- Finances/Culture: Prix pour le salon des arts plastiques,
- Finances: participation aux frais du personnel communal à la station service et de lavage de Bourth,
- Finances: Participation au chauffage de l'église par la paroisse de Verneuil d'Avre et d'Iton,
- Finances: exonération de la majoration de 3€ pour la non réservation des repas à la cantine pour septembre 2024,
- Population: désignation d'un coordinateur et d'un suppléant pour le recensement de la population en 2025,
- SIEGE: Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes,
- Environnement/Finances: lutte contre le frelon asiatique et les chenilles processionnaires - participation,
- Questions diverses.

A Bourth, le 20.03.2024
Le Maire


Alain Rocher

